

### SOMMAIRE

#### Introduction

- 1- Préambule – rappel réglementaire
- 2- Contexte général d'élaboration du budget primitif 2015

#### **Première Partie : Un environnement économique et financier qui impacte inévitablement les finances locales**

- A. Un contexte de crise économique qui perdure
- B. La loi de finances pour 2015 : une volonté d'associer étroitement les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics

#### **Deuxième partie : Les Orientations Budgétaires pour 2015**

- A. Analyse rétrospective 2008-2014 : une gestion irresponsable
- B. Analyse prospective 2015-2020 : retrouver une sérénité financière

### 1. Préambule

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » (ATR), la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités d'une certaine taille démographique dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Même si le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote, il n'en revêt pas moins une dimension très importante pour la vie de la commune.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est, en effet, un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective) tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir (analyse prospective).

Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget. Il doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

### 2. Contexte général d'élaboration du budget primitif 2015

#### ***UN ENVIRONNEMENT FINANCIER DOMINÉ PAR LA NÉCESSITÉ DE REDRESSER LES COMPTES PUBLICS***

La récurrence du déficit de l'État, dont les dépenses excèdent de plus de 80 milliards d'euros les recettes, n'est pas seulement contraire à l'orthodoxie budgétaire veillée par les institutions européennes, mais est également risquée car préjudiciable à la souveraineté de l'État.

En effet, ce déficit chronique constitue un facteur de dépendance de l'État vis-à-vis de ses créanciers internationaux, d'autant plus que les emprunts contractés financent substantiellement des dépenses de fonctionnement. Il est donc indispensable d'assainir les comptes publics.

Mais il est nécessaire d'y procéder en maintenant le cap, sans sacrifier les priorités en faveur de l'emploi, la jeunesse mais aussi, en ces temps incertains, la sécurité et la justice, tout en maintenant la volonté de péréquation au profit des territoires.

### ***UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL ÉVOLUTIF MARQUÉ PAR LE(S) PROJET(S) DE LOI DE DECENTRALISATION***

Le projet législatif relatif à la décentralisation et à la réforme de l'action publique (le fameux acte III de la Décentralisation) a finalement été scindé en 3 textes par l'actuel Gouvernement, après avoir été initié par une loi du 16 décembre 2010, dite de réforme des collectivités territoriales (RCT) désormais en partie abrogée, ce qui a nécessairement étalé l'adoption des textes.

Le 3<sup>ème</sup> volet de cette réforme – le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) – est actuellement en cours d'examen parlementaire et vise à renforcer le rôle de la Région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. La gestion des collèges, les services départementaux de transport routier et les transports scolaires de même que la voirie départementale jusque-là de la compétence des départements seront transférés aux Régions. L'idée qui transparaît comme un fil rouge est celui de la suppression, à terme, du Département que l'on vide progressivement de sa substance. Par ailleurs le projet de loi vise à renforcer les intercommunalités dont les seuils minimaux passeront de 5 000 à 20 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Bien entendu, ces dispositions ne seront validées qu'après leur adoption par le Parlement où elles seront vivement débattues d'ici là.

Ce projet de loi succède au texte relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 17 décembre dernier. Sous réserve de sa validation par le Conseil Constitutionnel saisi le 19 décembre 2014 d'un recours déposé par au moins soixante députés, la mesure phare de cette loi aura été de réduire le nombre de régions métropolitaines qui passera de 22 à 13 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous connaissons la première application de cette loi en mars prochain avec les élections départementales (ex-cantoniales) qui verront, pour la première fois, l'élection d'un binôme Femme / Homme en lieu et place des conseillers généraux actuels. Alors que l'objectif initial était de réduire par deux le nombre de cantons et d'élus, nous constatons que, pour le Département de Vaucluse, nous sommes passés de 24 cantons et autant de conseillers généraux, à 17 cantons (celui de Bédarrides étant devenu celui de Sorgues) avec donc 34 conseillers départementaux à élire.

Ce tropisme français qui nous pousse vers « Toujours plus ! », selon l'expression de François de CLOSETS dans son essai éponyme publié en 1982, se retrouve également dans le 1<sup>er</sup> volet du projet devenu la loi du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles. Cette loi dite MAPAM porte notamment sur les modalités d'organisation des compétences et sur la reconnaissance du fait métropolitain tout en réaffirmant le principe constitutionnel de libre administration de toutes les collectivités locales par la réintroduction de la clause générale de compétence.

Si l'on peut convenir que la création des métropoles est un défi à relever pour se hisser au niveau des euro-régions de Catalogne ou de Lombardie, pour ne parler que de nos plus proches voisins, sans oublier les Länder allemands, on ne peut que regretter le nouvel empilement dans le millefeuille administratif qui nous caractérise particulièrement.

En effet, les métropoles, pôles métropolitains et autres communes nouvelles récemment institués sont venus se superposer aux échelons déjà denses de notre organisation territoriale, sans qu'un de ces échelons ne disparaisse par ailleurs. L'exemple symptomatique de cette situation est l'aire urbaine de Lyon où la métropole créée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est venue se substituer à la Communauté Urbaine du Grand Lyon mais en laissant subsister un Département du Rhône dans la périphérie délaissée par le nouvel établissement public de coopération

Nous déclinons actuellement les dispositions de cette loi notamment en élaborant, avec les services de la CCPRO et l'ensemble des communes la composant, un schéma de mutualisation qui vise à instaurer une meilleure efficacité des services communaux et intercommunaux, pour à terme, dégager des sources d'économie. Il s'agit ici de mettre en œuvre, au niveau des collectivités locales, le mécanisme de réduction des dépenses publiques engagé au niveau de l'État avec la Révision Générale des Politiques Publiques, la RGPP avec sa mesure phare de non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux si décriée en son temps mais dont le principe même amendé n'est désormais plus guère remis en cause, compte-tenu du contexte économique actuel.

*Pour répondre au mieux aux objectifs de transparence et d'information financière, le présent rapport introductif du débat d'orientation budgétaire est construit en deux parties. Il s'agira tout d'abord de dresser le panorama de l'environnement économique et financier(I) qui impacte inévitablement les finances locales. Dans un deuxième temps, il sera présenté une analyse rétrospective pour bâtir une projection financière de moyen terme (II).*

## I/ UN CONTEXTE DE CRISE ÉCONOMIQUE QUI PERDURE

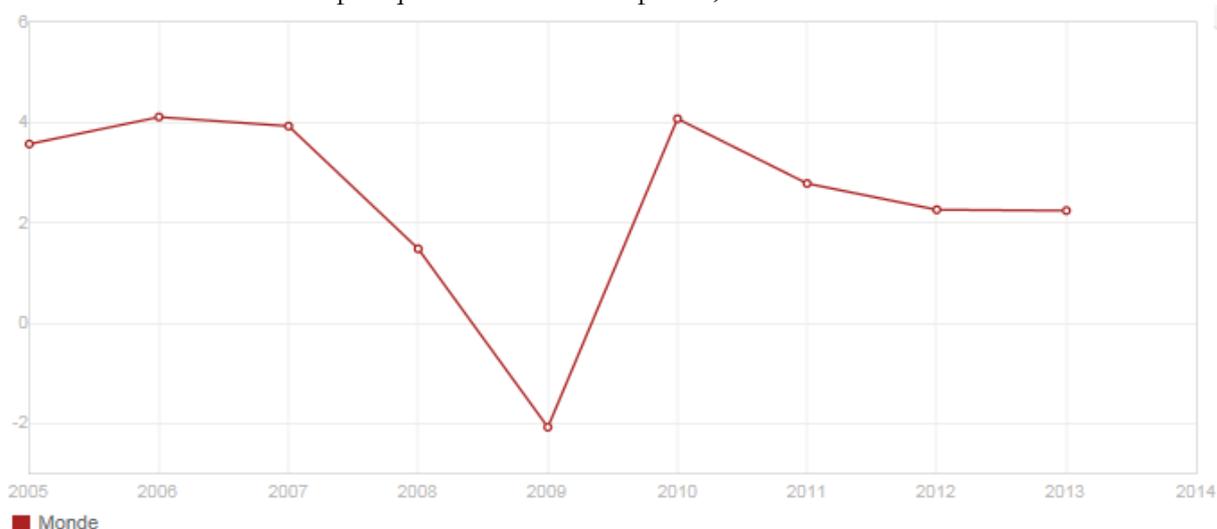
### A – L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

#### 1- La situation internationale et la zone euro

Le contexte macro-économique reste dominé par la faiblesse de perspectives optimistes.

Malgré les signes – timides – de reprise aux États-Unis d'Amérique dont l'économie est dopée par l'exploitation industrielle des pétroles et gaz de schiste cumulés à la baisse conséquente des cours des produits pétroliers bruts, les difficultés économiques des pays développés perdurent. Les tarifs de produits manufacturés n'ont pas encore répercuté les effets de cette baisse dont l'importance est atténuée par une pression fiscale soutenue et il est à craindre que les pays producteurs veillent à maintenir les prix du pétrole à un niveau protégeant leurs intérêts.

La situation affecte également les pays en développement et les économies en transition à travers notamment l'affaiblissement de leurs exportations et la volatilité accrue des flux de capitaux et des prix des matières premières. Après le krach de 2009, la croissance du produit mondial brut devrait rester assez faible en 2014 puisqu'inférieure à 3% après 2,2% en 2012 et en 2013.



(Source : banquemondiale.org)

Les situations nationales restent cependant contrastées.

Les États-Unis ont été les premiers à souffrir des conséquences de la crise financière de 2009. Le pays a connu la plus grave récession depuis la crise des années 30, l'économie se contractant de 2,6% en 2009. Grâce à un plan de relance budgétaire et monétaire de grande ampleur qui a, entre autres, stimulé la consommation des ménages, l'économie s'est redressée en 2010.

La politique d'expansion monétaire cautionnée par la banque centrale américaine a montré ses limites, mais le recours à des techniques d'exploitation non conventionnelles des produits pétroliers a pris le relais pour la relance de l'économie réelle. Le taux de chômage (7,3%) est bien inférieur à celui du vieux continent (11% et 12,1% pour la seule zone euro), à l'exception de l'Allemagne qui fait toujours figure de bon élève en matière d'emploi (taux de chômage de 6,8%) même si une partie de la main d'œuvre est fortement précarisée (*près de 8 millions de salariés allemands touchent ce que l'on appelle des « bas salaires » inférieurs à 9,43 euros bruts de l'heure, équivalent du SMIC français*).

La croissance a nettement ralenti en 2012 dans un certain nombre de grandes économies en développement dont la Chine, le Brésil et l'Inde. Mais, compte tenu des incertitudes liées notamment à la demande extérieure, ce sont les pays émergents et en développement qui subissent les plus fortes révisions baissières.

La Chine devrait certes afficher une croissance de 7,7% en 2013 et de l'ordre de 7,6% en 2014 mais très en deçà des 10% de croissance enregistrés ces deux dernières décennies. Elle a notamment vu ses exportations ralentir en raison de la faible demande des pays développés. Enfin, la croissance de l'investissement, qui a contribué pour plus de 50% de la croissance chinoise, a connu une nette décélération. Pour autant, selon les chiffres du FMI, la Chine a dépassé, en 2014, l'économie américaine et est devenue la première puissance économique du monde. Une première depuis 142 ans, les États-Unis détenant ce leadership depuis 1872 !

Quant à la situation de la zone euro, après avoir connu un recul de son PIB de l'ordre de 0,4% en 2013, elle devrait voir sa situation précaire se stabiliser à partir de 2014. Elle demeure fragile et nécessiterait une approche moins fragmentée, plus globale et plus intégrée capable de résoudre la crise systémique de l'union monétaire. ***En zone euro, la politique monétaire accommodante ne suffit pas à relancer la croissance.*** La situation européenne contraste avec la situation Outre Atlantique même si des perspectives d'amélioration semblent poindre avec une prévision de croissance de l'ordre de 0,5 à 1 % en 2015

### ***Le cadrage européen via le « programme de stabilité » 2013-2017***

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance économique européenne, les États membres de l'union économique européenne transmettent désormais aux autorités européennes leur programme de stabilité présentant la trajectoire pluriannuelle des finances publiques. Il contient les prévisions macro-économiques ainsi que le programme national de réforme. Le pacte budgétaire européen, impose aux États membres une discipline budgétaire reposant principalement sur la lutte contre le déficit structurel public (limité à 0,5% du PIB). La France prévoit ainsi une croissance du PIB de 0,1% en 2013, puis de 0,9% en 2014 et 2% par an à compter de 2015. En 2013, l'effort structurel serait de 1,9 point de PIB comme programmé dans la loi de programmation des finances publiques. Sur les quatre dernières années (2010-2013), la France aura réalisé un ajustement structurel de 4,6 points de PIB dont les 2/3 au cours des 2 dernières années.

Aussi, après un léger glissement en 2012 (4,8% au lieu de 4,5% prévus ; 5,3% en 2011), les autorités françaises ont obtenu de Bruxelles un délai supplémentaire de 2 ans pour ramener le déficit à 3% du PIB (en 2015), ce qui constitue une bonne nouvelle car cela va limiter les effets négatifs sur la croissance qu'aurait induit davantage d'austérité.

## ***2- Le contexte national : une croissance qui se fait attendre***

Même si certains indicateurs tendent à corroborer une certaine reprise depuis le milieu d'année, l'année 2014 aura été marquée par des périodes de récession qui confirment que la France est dans une situation économique difficile avec une croissance atone de l'ordre de 0,4%.

Cette dégradation s'explique partiellement par le ralentissement mondial qui affecte les exportations mais surtout par le recul de la demande intérieure lié aux effets négatifs de la crise souveraine ainsi qu'à l'austérité budgétaire. Alors que l'année 2014 aura connu une croissance proche de 0,4%, la projection pour 2015 fait état d'une croissance potentielle de 0,9% jugée cohérente par le désormais Haut Conseil des Finances Publiques.

Dans un contexte de crise économique et sociale, où le chômage avoisine les 11% et où les extrémismes s'expriment cruellement, les résultats des outils de politique économique se font attendre même si l'on sait que les répercussions concrètes s'inscrivent dans le temps.

Les réformes sont en cours. Contrebalancer le mouvement de désindustrialisation enregistré ces dernières années est un objectif à *minima* de moyen terme. Pour rappel, l'économie française a perdu, ces 10 dernières années, 40% de parts de marché à l'exportation ce qui la rend dépendante des financements étrangers. Le pacte national pour la « croissance, la compétitivité et l'emploi » qui instaure un allègement fiscal (crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi) au bénéfice des entreprises, principalement les petites et moyennes entreprises (PME), a vocation à accroître la compétitivité de ces dernières notamment à l'export. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi (CICE) vise à alléger le coût des entreprises à hauteur de 20 milliards d'euros par an via une économie d'impôt de 4% de la masse salariale en 2013 (pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC) et de 6% à partir de 2014. Les PME vont aussi pouvoir s'appuyer sur la Banque Publique d'Investissement. On sait qu'il faut œuvrer à l'amélioration de la balance commerciale et l'on tend à créer les conditions favorables aux entreprises pour qu'elles investissent et embauchent.

### ***LA POURSUITE DES EFFORTS DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS CONFORMÉMENT À LA LOI DE PROGRAMMATION DES DÉPENSES PUBLIQUES***

À la fin du troisième trimestre 2014 et selon les critères de Maastricht repris par l'INSEE, la dette publique s'établit à plus de 2.031 Md€, en augmentation de 7,8 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle atteint 95,2 %, en hausse de 0,1 point par rapport au deuxième trimestre 2014. La dette publique nette croît plus fortement encore (+21,4 Md€).

Il est important de préciser que la part des administrations publiques locales dans la dette globale est de l'ordre de 10%, tout en précisant qu'elle peut être qualifiée, en règle générale de « saine et assumée » dans la mesure où les collectivités respectent le principe de l'équilibre budgétaire et ne recourent à l'emprunt que pour financer leurs investissements. Cependant, cette dette des collectivités territoriales devient critique lorsqu'elle rejoint voire dépasse les capacités d'autofinancement de ces collectivités, ce qui est malheureusement le cas à Bédarrides.

#### ***La Cour des comptes rappelle à cet objectif, l'ensemble des organismes publics.***

Dans son dernier rapport annuel en date présenté le 11 février 2014, la Cour des comptes a rappelé au gouvernement de ne pas relâcher ses efforts de réduction des dépenses publiques pour parvenir à l'objectif de 3% de déficit, les années à venir devant se traduire par une réduction significative de la dépense publique dans un effort impliquant au-delà de l'État et des organismes de protection sociale, les collectivités territoriales et l'ensemble des organismes publics et parapublics ».

Concernant les finances publiques en général, Didier MIGAUD, premier président de la Cour des comptes a jugé mardi que le gouvernement faisait certes des efforts « considérables » de discipline budgétaire, mais qu'il péchait encore par excès d'optimisme.

La Cour préconise de longue date des mesures structurelles et une vigilance étroite quant aux dépenses de personnels. Au-delà de la prolongation du gel du point d'indice des fonctionnaires, le gouvernement envisage ainsi la réduction nette de plus de 2 000 postes d'agents publics ; les près de 11 000 créations d'emplois dans les secteurs jugés prioritaires de l'enseignement, la justice et la sécurité étant plus que compensées par plus de 13 000 suppressions notamment dans les domaines de la défense et des finances. D'autres mesures structurelles sont également avancées.

Pour les collectivités, tout en rappelant le caractère fondamental du « pacte de confiance et de solidarité » entre l'État et les collectivités, la Cour mentionne notamment la mutualisation des services encore très perfectible localement et une gestion optimisée du patrimoine, ce à quoi nous pouvons souscrire et qui va dans le sens de la démarche initiée avec la CCPRO

La principale conséquence de la politique de redressement des comptes publics pour les collectivités territoriales trouve sa traduction dans la baisse significative des dotations de l'État.

Même si ces mesures sont rendues nécessaires par le contexte actuel, ce désengagement obligé de la puissance publique nous frappera encore plus ardemment cette année.

Cela nous poussera à réfléchir aux solutions pour maintenir un certain niveau d'investissement sans recours à l'emprunt, nous ne pouvons plus nous le permettre, ni avoir recours à l'augmentation des taux locaux d'imposition, cela ne serait pas soutenable pour nos concitoyens. Répondre à cette équation, c'est résoudre la quadrature du cercle...

L'objectif demeure donc de réduire le déficit public à 3% de la richesse nationale à l'horizon 2016 depuis le « sursis » accordé par la commission européenne. Cet objectif veut résolument s'appuyer sur des efforts justement répartis sans remettre en cause les priorités gouvernementales.

### ***Une amélioration progressive des conditions de financement du secteur public local***

Si ces dernières années le recours à la liquidité a été problématique pour les collectivités, des améliorations sont désormais notables. En effet, le ratio de couverture bancaire des demandes d'emprunt à long terme est en nette amélioration et s'accompagne d'une amélioration significative du niveau des marges bancaires (initialement comprises entre 170 et 220 et désormais comprises entre 140 et 190 points de base). Cette tendance baissière est aussi favorisée par certaines évolutions en lien avec l'environnement financier :

- ↳ L'interventionnisme de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter les offres de financement.
- ↳ La création d'un nouvel établissement de crédits détenu par l'État, la CDC et la banque postale, et destiné aux collectivités : la SFIL (société de financement locale) qui a succédé à Dexia ; la reprise des actifs toxiques fragilise toutefois ladite société

L'ensemble de ces éléments contextuels se sont retrouvés lors de l'élaboration du projet de loi de finances initiales pour l'année 2015 et les tendances amorcées en 2014 s'y sont retrouvées.

## **B – LA LOI DE FINANCES POUR 2015 : une volonté d'associer étroitement les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.**

Les textes financiers de la fin de l'année 2014 (loi de finances pour 2015, seconde loi de finances rectificative pour 2014 et loi de programmation des finances publiques) ont été publiés au Journal officiel le 30 décembre 2014. La veille, le Conseil constitutionnel saisi par l'opposition a rendu ses décisions. Contrairement à l'été dernier avec l'examen de la première loi de finances rectificative pour 2014, les Sages n'ont pas censuré de dispositions majeures de ces lois. Elles mettent en œuvre l'objectif de réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques d'ici à fin 2017. Ce dernier devant se traduire par un coup de rabot de 11 milliards d'euros sur les dotations des collectivités. Comme de coutume, la loi de finances et le collectif budgétaire apportent leur lot de modifications concernant les finances et la fiscalité locales. Avec, cette année, quelques mesures d'importance concernant la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires), la taxe de séjour, le fonds de péréquation du bloc communal (FPIC) ou encore les nouvelles ressources des départements.

### ***Une répartition de la « pénurie » au détriment du bloc communal***

C'est la mesure qui fait grincer des dents dans les collectivités. La loi de finances baisse les dotations aux collectivités d'un montant inédit de 3,67 milliards d'euros (*contre - 1,5 milliard en 2014*).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève en 2015 au niveau national à quelque 36,6 milliards d'euros (- 8,8%) et nous appréhendons de connaître l'attribution pour Bédarrides

La dotation forfaitaire des régions est minorée de 451 millions d'euros par rapport à 2014 et celle des départements de 1.148 millions d'euros. Quant aux communes et intercommunalités, elles voient leurs dotations reculer de 1.450 millions d'euros (621 millions d'euros en moins pour les intercommunalités).

La baisse des dotations est répartie de la même manière qu'en 2014 (c'est-à-dire, pour le bloc communal : au prorata des recettes réelles de fonctionnement minorées des mises à disposition de personnel et des atténuations de produits). Mais, nouveauté, les recettes réelles de fonctionnement seront minorées des recettes exceptionnelles.

Pour atténuer les risques de chute de l'investissement local, le fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) est maintenu en dehors de l'enveloppe fermée des concours financiers. Son taux est relevé de 15,761% à 16,404% pour les dépenses réalisées à partir du 1er janvier 2015. Cette mesure représenterait une capacité d'investissement supplémentaire de 250 millions d'euros à l'horizon 2017. Autre nouvelle intéressante pour l'investissement local, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est abondée de 200 millions d'euros en 2015. On notera par ailleurs que les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle sont finalement maintenus.

Au chapitre des dotations, on retiendra que les actuels chefs-lieux de cantons continueront à recevoir la part "bourg-centre" de la dotation de solidarité rurale (DSR), alors que la carte cantonale est profondément remaniée. **Cela nous concerne tout particulièrement**

Les collectivités les moins favorisées bénéficieront sous réserve d'y être éligibles des dispositifs de péréquation, dont la montée en puissance se poursuit. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élèvera en effet comme prévu à 780 millions d'euros, l'année prochaine (soit 210 millions de plus qu'en 2014). Les dotations de péréquation verticale vont également progresser avec une hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 180 millions d'euros. La dotation de solidarité rurale (DSR) croîtra elle de 117 millions d'euros.

La revalorisation de 0,9% cette année des valeurs locatives foncières servant de base aux impôts locaux des marges de manœuvre supplémentaires à toutes les collectivités. La réforme de la taxe de séjour est également susceptible de générer, dans une certaine mesure des recettes nouvelles pour les communes touristiques. Le barème de la taxe est ainsi revu à la hausse. Pour tirer parti des nouveaux plafonds, les collectivités devront délibérer expressément.

À côté de ces mesures qui auront un réel impact sur les ressources des collectivités, la loi de finances contient de nombreuses mesures techniques d'ajustement des finances et de la fiscalité locales. On retiendra :

- ↳ l'actualisation des montants des ressources de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) servant de support à la compensation financière des transferts de compétences aux régions prévus par la loi du 13 août 2004 et l'actualisation des montants des ressources permettant la compensation en matière de revenu de solidarité active (RSA). Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) est reconduit jusqu'en 2017 ;
- ↳ l'affectation aux régions d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour sa compétence en matière d'apprentissage ;
- ↳ la suppression de taxes à faible rendement : taxe de trottoirs, taxe "Grenelle 2" participant au financement des transports publics, taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- ↳ la suppression de l'impôt sur les spectacles perçu par les communes sur les droits d'entrée aux manifestations sportives. Ce dernier est remplacé par une TVA au taux de 5,5%, ce qui représente une nouvelle charge pour les associations ;
- ↳ l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de sept ans au bénéfice des installations et bâtiments de toute nature, affectés à la production de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation. L'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE), pour une durée de sept ans, des entreprises ayant une activité de production de ces énergies ;
- ↳ l'autorisation donnée aux EPCI dont le périmètre s'est élargi à une ou plusieurs communes et ayant fixé des montants de base minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE) entre le 1er janvier 2014 et le 21 janvier 2014, sans prévoir de dispositif de convergence, d'en instaurer un par une délibération prise avant le 21 janvier 2015. Le lissage de l'augmentation de CFE pourra se faire sur une période maximale de cinq ans à compter du 1er janvier 2015 ;

- ↪ la modification des modalités de répartition dérogatoire du prélèvement et de l'attribution au titre du FPIC entre les communes et l'EPCI et entre les communes entre elles. Ces modifications vont dans le sens d'une souplesse et d'une liberté plus grandes données aux communes et aux EPCI ;
- ↪ des ajustements apportés au fonctionnement du fonds départemental de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- ↪ la pérennisation de la faculté pour les départements de relever de 3,80 % à 4,50 % le taux des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) ouverte par l'article 77 de la loi de finances pour 2014 - la prolongation jusqu'au 31 décembre 2017, de la possibilité pour les collectivités territoriales et les EPCI de "construire, acquérir ou rénover des bâtiments destinés à être mis à la disposition de l'État pour les besoins de la justice, de la police ou de la gendarmerie nationales" (article 119). La même possibilité est accordée aux conseils généraux pour "construire (...), acquérir ou rénover des bâtiments destinés à être mis à la disposition des services départementaux d'incendie et de secours".

La seconde loi de finances rectificative pour 2014 apporte elle aussi quelques marges de manœuvre aux collectivités, mais dans une mesure assez limitée. Dans les zones où le marché de l'immobilier est tendu, les conseils municipaux peuvent majorer de 20% la part communale de cotisation de taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires. Pour cela, ils devront prendre une délibération le 28 février 2015 au plus tard. Certaines personnes bénéficieront de dégrèvements. Il s'agit surtout de favoriser la mise sur le marché de logements dans les zones tendues.

La loi procède par ailleurs à de nombreux ajustements, dont notamment :

- ↪ le resserrement du champ géographique de la majoration automatique de la valeur locative utilisée dans le calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des terrains constructibles situés en zones tendues, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2015 ;
- ↪ la perception par les régions, au titre de la compensation financière des primes à l'apprentissage prévue à l'article 40 de la loi du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, d'une part supplémentaire du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (32,2 millions d'euros) ;
- ↪ la perception par les départements et les régions, sous forme de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) d'une compensation supplémentaire pour les transferts de compétences de l'État ;
- ↪ le report d'un an de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, les résultats de la révision seront pris en compte pour l'établissement des bases de l'année 2016 et non 2015 ;
- ↪ une harmonisation à l'échelon intercommunal des règles de reversement ou de prise en charge de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources communes et intercommunales (FNGIR) ;
- ↪ un assouplissement des modalités de révision des attributions de compensation dans le cas d'une modification du périmètre intercommunal ;
- ↪ une simplification des règles de fixation des coefficients multiplicateurs de taxe locale sur la consommation finale d'électricité, en limitant le nombre de valeurs pouvant être choisies par les collectivités territoriales ou par les syndicats intercommunaux exerçant la compétence d'autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ;
- ↪ un toilettage du droit en vigueur en matière de taxe d'aménagement et de participations d'urbanisme (article 44) ;

Enfin, la loi de programmation des finances publiques pour 2014-2019 instaure un objectif d'évolution de la dépense publique locale. Cet objectif est déterminé après consultation du comité des finances locales. De nature indicative, il prévoit en 2015 une hausse de 0,5% de la dépense publique locale en valeur, dont 2% pour les dépenses de fonctionnement.

Les associations d'élus, dont l'Association des Maires de France, conscientes de la nécessité de participer à l'effort de la Nation au redressement de ses comptes souhaitent cependant que la baisse

des dotations soit considérée comme une contribution exceptionnelle à la réduction du déficit de l'État et, en cela, **la municipalité de Bédarrides soutient pleinement cette démarche.**

### ***La confirmation de la poursuite des efforts de péréquation***

La trajectoire péréquatrice doit être confortée, en vertu de laquelle, dans un État décentralisé, nous avons besoin de mécanismes de péréquation puissants de nature à permettre que le niveau de service public offert localement ne varie pas dans des proportions excessives.

Les évolutions enregistrées par les dotations verticales (la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et la dotation de solidarité rurale (DSR)) confirment que la péréquation demeure un axe fort du projet gouvernemental traduit dans le projet de « pacte de confiance et de responsabilité ». On peut toutefois s'interroger sur la montée en charge de la péréquation horizontale matérialisée notamment par le Fonds de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC).

Cette solidarité horizontale constitue un enjeu fort d'aménagement équilibré du territoire, non seulement compte tenu de la montée en charge financière substantielle du FPIC (1 milliard d'euros en 2016), mais également au regard des possibilités désormais offertes par le législateur de déroger aux règles de droit commun pas toujours enclines à refléter la réalité des territoires et les moyens qui s'y rattachent. La répartition de droit commun du prélèvement de l'ensemble intercommunal est le mode de répartition sur lequel repose actuellement la solidarité horizontale du territoire.

Au plan national, le contexte demeure très difficile et contraint. Un juste équilibre est certainement à trouver, notamment au niveau européen, entre maîtrise de la dette et de la dépense publique et besoin d'investissements stratégiques porteurs d'activité et de compétitivité à l'internationale.

En tout état de cause, la crise affectant les finances publiques perdure et ses effets viennent frapper encore plus durement la Commune de Bédarrides dont la situation financière a été obérée lors de la mandature précédente. Nous devons donc composer pour la période qui s'ouvre, comme l'ensemble des collectivités locales et notamment le bloc communal, avec cette situation héritée en mars dernier. Mais, pour suivre une trajectoire financière reposant sur le difficile équilibre entre le rétablissement des capacités de financement et le développement du programme pour lequel nous avons été placés en responsabilité, nous devons poursuivre et accentuer les efforts de gestion initiés depuis quelques mois et dont nous devons débattre désormais.

## **II/ LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2015**

Une difficile équation : investir tout en rétablissant ses capacités de financement

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune (A) constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale (B). En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les héritages légués du passé, qu'ils soient positifs ou surtout négatifs.

### ***A/ ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2008-2014 : UNE GESTION IRRESPONSABLE***

Nous sortons d'une année 2014 particulière avec un renouvellement démocratique pour notre commune et notre intercommunalité.

De plus, nous sommes dans un contexte budgétaire contraint. La crise accélère la prise de conscience budgétaire de notre commune et nous impose une gestion toujours plus rigoureuse de nos dépenses. Avec les dotations de l'État en constante diminution et le choix que nous faisons de pas augmenter les impôts, les années à venir seront difficiles financièrement pour notre commune.

Le débat d'orientation budgétaire est traditionnellement l'occasion de dresser un bilan pour l'année écoulée, il sera forcément modeste dans la mesure où l'actuelle majorité a pris très récemment ses fonctions. Mais avant cela, il convient de faire une mise au point de la situation financière alarmante que la municipalité a trouvée en arrivant au 30 mars 2014.

Au regard de l'analyse rétrospective effectuée par les services extérieurs et indépendants de l'État (DGFIP et Préfecture de Vaucluse), force est de constater que la commune a lourdement hypothéqué sa situation financière. Ce constat est objectivement quantifiable à travers les comptes administratifs de 2009 à 2013 matérialisant les réalisations financières enregistrées sur cette période.

Pour l'exercice 2014, il s'agit d'une estimation prévisionnelle qui s'appuie sur le niveau des autorisations budgétaires ouvertes dans la mesure où il est trop tôt pour publier les chiffres du compte administratif; il s'agit donc d'une projection des réalisations financières en dépenses.

Il suffit ici de reprendre en annexe la synthèse du rapport de Mme la Responsable du Centre des Finances Publiques de Sorgues, tout y est !

La situation financière alarmante que nous avons trouvée en arrivant au 30 mars 2014, la voici :

La dette a quasiment été multipliée par 10 en 6 ans :

- au 01/01/2008, elle se limitait à 482 312,18€
- au 01/01/2014, elle a explosé pour atteindre **4 437 895,01€**

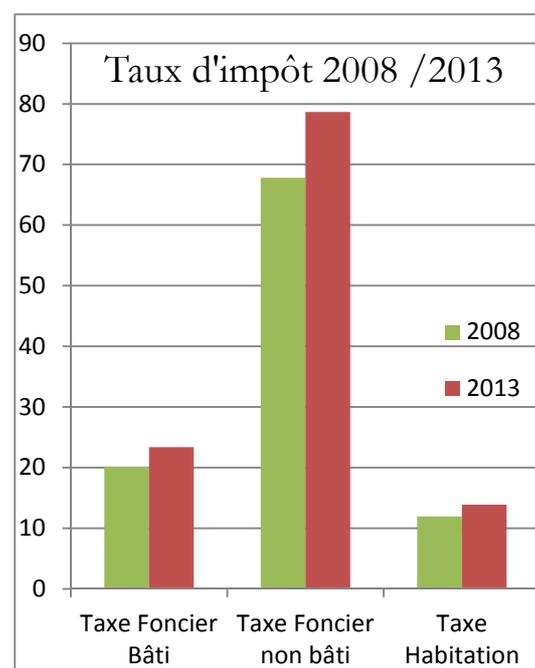
Concernant les impôts, la charge fiscale a été augmentée de 41% en 6 ans :

- au 01/01/2008 Impôts = 301€ par habitant
- au 01/01/2014 Impôts = 423€ par habitant

Le résultat financier quant à lui était, au 31/12/2007, égal à 1 615 542,96€

Alors qu'au 31/12/2013, ce résultat financier n'était plus que de 1 342 932,10€

Soit un résultat en baisse de 17% en 6 ans !



Les évolutions ainsi enregistrées, accentuées par un effet de ciseaux avec des dépenses de fonctionnement augmentant plus fortement que les recettes suscitent les plus vives inquiétudes quant aux perspectives d'investissement de la collectivité.

Il est en effet indispensable de rétablir au préalable, des niveaux d'épargne brute (avant remboursement du capital de la dette) et nette, de nature à permettre l'accompagnement des programmes patrimoniaux. C'est ce que nous devons nous évertuer à réaliser même si l'environnement local est particulièrement contraint et même si la commune est notoirement impactée par de nouvelles charges transférées par l'État et la réduction de ses dotations.

***Un constat : les charges de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes,***

De 2008 à 2013 les dépenses augmentent de 11,24% quand les recettes progressent de 1,68%.

- Les charges de personnel ont progressé de 11,27% (poste qui représente 57% des dépenses)
- Les achats externes ont augmenté de 7,37%
- Les charges financières ont été fortement décuplées et l'endettement multiplié par 10
- Les impôts locaux ont progressé de 36,07%
- La dotation globale de fonctionnement a été diminuée de 2,80%
- Les autres dotations et participation ont baissé de 3,25%

Notre capacité d'autofinancement évolue en dent de scie sur cette période et devient négative au 31/12/2013, après paiement de la dette en capital. Sur la période 2008/2013 les dépenses d'investissement ont doublé, plus de 8 millions d'euros financés pour plus de la moitié par l'emprunt (= 5,437 millions).

C'est ainsi que début octobre 2014, nous vous avons informé de façon synthétique de l'audit financier présenté en Mairie le 24 septembre dernier et réalisé par la Direction Générale des finances publiques pour la période 2008/2013.

La DGFIP conclue :

- ↳ l'analyse de l'endettement soulève que la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre
- ↳ le coefficient d'autofinancement courant (CAC) est au-dessus du seuil critique de 1 en 2013 (un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement !!!)
- ↳ au niveau de la fiscalité, la commune dispose de marges de manœuvre très limitées.

On peut ajouter, pour les esprits chagrins qui se sentiraient l'audace de contester le bien-fondé de ce constat, que la Préfecture de Vaucluse a sévèrement pointé la situation de la commune par une lettre d'observations critiquant le résultat des exercices antérieurs, notamment au niveau de notre endettement et de l'absence de notre capacité d'autofinancement. En voici quelques extraits qui viennent, si nécessaire, appuyer et confirmer les écrits de la direction générale des finances publiques sanctionnant ainsi la gestion de l'exercice précédent :

*« Une analyse financière réalisée par le comptable, portant sur la période 2008/2012, révèle que votre commune connaît des difficultés pour dégager l'autofinancement indispensable à la réalisation de ses projets d'investissement »*

*« Au 31 décembre 2013, cette tendance se confirme »*

*« En 2013 la capacité d'autofinancement brute ne couvre pas le remboursement en capital de la dette »*

*« Les réserves de la commune représentent environ 2 mois de charges réelles de fonctionnement au 31/12/2013. Elles se situent par conséquent en dessous des 3 mois préconisés »*

*« en conclusion , il vous appartient de mettre en œuvre des mesures de redressement des finances de votre commune, en écartant le recours à l'emprunt, le but étant de retrouver une marge d'autofinancement suffisamment importante pour mener à bien vos projets »*

Cette mise en garde doit être prise très au sérieux car elle signifie que nous ne pouvons pas nous tromper, notre budget 2015 sera étudié et analysé à la loupe par les services de l'État !!!

En conclusion il faut bien comprendre que le résultat de l'exercice n'est pas un trésor de guerre dont on peut se prévaloir, au contraire le Préfet nous alerte, nous devons l'augmenter afin de conserver un fond de roulement suffisant !!!

## LE BILAN DE L'ANNÉE 2014

### Dépenses réalisées en section d'investissement :

- ↪ Annuité des emprunts = 415 612,36 €
- ↪ Écoles = 13 829,90
- ↪ Rugby, solde travaux salle réception et sports = 69 634,73€
- ↪ Salle du 4 septembre = 193 746,10€ (dont 110 869.62€ de travaux régies)
- ↪ Divers travaux = 35 700,73€  
(Écoles, informatique, isolation, divers bâtiments, cimetière, crèche...etc.)

**Pour les dépenses de fonctionnement**, notre travail de gestionnaire rigoureux a commencé, conformément aux conseils de M. le Préfet et du Comptable public. Il est symbolisé notamment par les réductions des dépenses suivantes entre 2013 et 2014 :

- ↪ Dépenses de personnel en baisse : **-1.33%** soit 33 490 €
- ↪ Indemnités des élus : **-23%** soit 26 631 €
- ↪ Énergie Électricité : **- 6.19%** soit 7 193 €
- ↪ Combustibles : **- 6,39%** soit 6 685€
- ↪ Carburants : **-14%** soit 2 272 €
- ↪ Frais d'actes et de contentieux : **-51%** soit 14 898 €
- ↪ Fêtes et Cérémonies : **- 17%** soit 10 926 €

Pour ne citer que ces quelques articles budgétaires !!!!

Les dépenses de fonctionnement 2014 s'élèvent à la somme de 4 475 253.13€ ce qui représente **178 468.20€ qui ont été économisés**, soit - 3.83%. (Rappel : en 2013 dépenses = 4 653 721.33€)

**Les recettes de fonctionnement** 2014 s'élèvent à la somme de 4 693 650,13€ soit une recette supplémentaire de 112 546,38€, soit + 2.45% (en 2013 recettes= 4 581 103,75€)

Le résultat de fonctionnement 2014= + 218 397,00€

Excédent reporté = + 1 307 251,39€ **excédent total = + 1 525 648,39€ (+16.70%)**

Le résultat d'investissement 2014 = + 238 602,76€

Déficit reporté = - 442 704,76€ **déficit total = - 204 101,98€ (- 46,10%)**

Résultat global qui est à souligner puisque les dépenses et les recettes 2014 ont pu être réalisées **“sans recours à l'emprunt, ni augmentation des impôts et sur 9 mois !”**

### **Le redressement de la situation financière de BEDARRIDES est en marche...**

De manière à illustrer objectivement ce constat, une analyse comparative peut être réalisée avec les chiffres de notre collectivité tirés des **données officialisées par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) au 31 décembre 2013 (issues des comptes administratifs)**.

<i>Chiffres clés Commune de Bédarrides</i>	<i>Exercice 2008</i>	<i>Exercice 2013</i>	<i>Exercice 2014 (prévisions CA)</i>
Produits de fonctionnement réels	4 293 882	4 535 624	4 495 351
Charges de fonctionnement réelles	3 864 820	4 382 498	4 226 945
Résultat comptable	318 657	-72 618	218 397
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement	429 062	153 125	268 406
Excédent brut de fonctionnement	170 216	295 458	196 143
Dépenses totales d'investissement	1 256 487	1 974 797	929 703
Dont dépenses d'équipement	880 252	1 750 045	482 984
Dont remboursement capital dette	57 268	212 679	233 908
CAF nette	371 793	-59 554	34 498
Encours de dette	426 187	4 402 895	4 456 987
Annuité de la dette	76 020	395 685	415 612
Fonds de roulement	1 251 518	864 547	1 321 546

Au-delà du présent constat, la Commune se doit d'afficher sa volonté d'avancer dans le sens du redressement. C'est précisément l'objet du DOB.

## ***B/ ANALYSE PROSPECTIVE 2015-2020 : RETROUVER UNE SÉRÉNITÉ FINANCIÈRE***

Les projets 2015 vous sont présentés ci-après et le débat est ouvert ce soir en Conseil Municipal.

Parmi ces projets, la mise en place de la mutualisation de plusieurs de nos services avec l'intercommunalité générera une économie d'argent mais aussi de temps et de personnel, tout en valorisant le travail de tous.

Malgré les perspectives assez difficiles, notamment d'un point de vue financier, la municipalité maintient son engagement pour le développement de la commune au service des habitants. L'essor du secteur économique, de celui de l'emploi, un niveau de qualité important des services publics, la tranquillité publique, l'accès aux droits fondamentaux, le renforcement de la démocratie locale, la préservation de notre environnement figurent parmi nos priorités. Mais voyons thématique par thématique quelles sont nos possibilités et projets...

### ***✓ Culture***

Nous continuerons à mettre l'accent sur la culture en 2015 au travers de conférences très intéressantes qui vous seront proposées notamment au cours du premier trimestre sur l'histoire du textile en Provence. La photo d'art et la peinture contemporaine seront également mises à l'honneur au cours de cette année 2015, avec des photos et des œuvres d'art très contemporaines ou plus anciennes. Les soirées Jazz, qui ont rassemblé plus de 200 personnes chez trois vigneron Bédarridais en 2014, ainsi que les concerts, ces soirées seront reconduites mais peut être sous une forme différente au mois de juillet 2015.

Autre innovation, nous fusionnons l'espace média et la bibliothèque, qui était associative et qui, comme nous le souhaitons, devient municipale. Cela nous permet d'optimiser les deux entités, en mettant à disposition des Bédarridais un véritable pôle culturel bien plus adapté. Nous conserverons les abonnements aux différents quotidiens de l'espace média qui sont demandés et appréciés des utilisateurs.

### ***✓ Festivités***

En matière de manifestations, notre première année aux responsabilités a été quelque peu particulière. En effet de nombreuses manifestations avaient été déjà programmées par l'ancienne municipalité. Nous avons souhaité les maintenir pour ne pas défaire ce qui était prévu, ce n'est pas notre façon de faire. Animations qui seront recentrées à destination de notre jeunesse, dans un premier temps, avec l'organisation d'une grande fête en juin prochain.

De même, nous souhaitons faire évoluer la fête votive, qu'elle soit plus attractive et moins onéreuse. Ses programmes d'animations seront dévoilés dans le 1er semestre 2015. Là aussi, vu que la dotation de l'État baisse de manière significative pour l'année 2015 et les années suivantes, nous comptons sur toute l'ingéniosité des élus et du tissu associatif pour maintenir l'efficacité de nos actions.

### ***✓ Communication***

En matière de communication, l'année 2014 a été marquée par la réalisation d'un nouveau bulletin municipal qui a pour objectif, à travers une lecture lisible, d'informer tous les Bédarridais de manière objective, de faire connaître les talents de notre village, ses associations, son tissu économique et d'informer également sur les actions mises en place par la majorité municipale.

Nous avons également souhaité repenser le site internet en complète adéquation avec le bulletin pour mieux répondre aux attentes des Bédarridaïses et des internautes.

Cette interface vivante et épurée propose des services en lignes, des contenus municipaux mis à jour en temps réel. En 2015, les efforts seront poursuivis, améliorés et augmentés, la communication étant un vecteur important entre les Bédarridaïses et les élus.

### ✓ *Associations*

Nous poursuivrons notre engagement en faveur des associations qui se sont d'ailleurs très fortement mobilisées cette année, nombre d'entre elles ont répondu présentes aux rendez-vous donnés par la municipalité aux Bédarridaïses et aux Bédarridaïses. Merci à tous !

Nous allons régulariser la situation de toutes les associations qui occupent des locaux communaux pour lesquelles des conventions vont être rédigées afin de garantir pour tous une plus grande sécurité juridique, ce qui n'était pas le cas pour bon nombre d'associations jusqu'à ce jour.

Et, nous serons, bien entendu, toujours présents à leurs côtés pour les accompagner dans les diverses manifestations tendant à animer le village.

### ✓ *Abattage des platanes*

La lutte contre la maladie du chancre coloré du platane est rendue obligatoire par Arrêté Préfectoral. C'est la CCPRO qui est chargée de l'abattage et de la dévitalisation des arbres contaminés afin de stopper la progression de la maladie. Il appartient également à la CCPRO de mettre en œuvre les mesures de prophylaxie ayant pour objet, d'empêcher la dissémination de ce parasite depuis un site contaminé vers des zones indemnes (désinfection des outils de taille et des engins de terrassement avant et après toute intervention.. ...etc.)

La campagne d'abattage concerne 64 platanes répartis sur 6 sites (13 foyers actifs dont 9 anciens foyers non assainis)

- Chemin d'Avignon
- Chemin de Causan
- Petit Chemin de Beaumettes
- Chemin de la Verne
- Route d'Entraigues
- Quai de l'Ouvèze

Concernant ce dernier site, certains platanes potentiels qui auraient dû être abattus en 2013, sont passés au stade « arbre atteint » ; en conséquence, pour éviter une propagation de la maladie sur le Cours Bouquimard, nous avons (CCPRO) procédé à l'assainissement du site consistant en l'abattage des arbres, la dévitalisation et le carottage des souches de tous les platanes du foyer, y compris les platanes « potentiels ». Après 6 mois d'attente permettant à la terre de se « reposer », des arbres seront replantés à l'automne sur le quai de l'Ouvèze. La campagne d'abattage va se continuer. Notons que la dépense pour l'abattage et la replantation est comprise dans l'enveloppe 2015 des travaux réalisés par la CCPRO pour notre commune.

### ✓ *Lutte contre les inondations*

En 2014, beaucoup d'actions ont été menées et d'autres initiées tant du point de vue administratif que du point de vue terrain ; les deux étant souvent complémentaires.

- ↳ L'inspection de toutes les pompes et les vannes de notre commune
- ↳ La mise à jour des documents les concernant (Liste ; Plan communal de Sauvegarde)
- ↳ Élaboration d'un plan de situation et mise à jour des repérages pour chaque équipement (pompes et vannes), en collaboration avec la CCPRO.
- ↳ Réalisation du DICRIM, etc.

Concrètement, sur la commune de Bédarrides, les travaux sur l'Ouvèze débiteront en 2015 par le nettoyage des berges à partir du pont Roman et sur environ 2 kms.

Le contrat de rivière et le PAPI (Projet d'Aménagement et Prévention des Inondations) Ouvèze Provençale nous a été présenté le 12 novembre dernier par le Syndicat Mixte Ouvèze provençale,

Pour faire simple, ce projet est construit autour des 5 volets suivants :

- Préservation et amélioration qualitative des eaux.
- Préservation et restauration des milieux aquatiques.
- Gestion risque inondation.
- Gestion de la ressource eau.
- Gouvernance de l'eau.

Pour le volet inondation, le contrat de rivière et PAPI prévoient 3 actions principales sur la commune de Bédarrides pour la Seille :

- La réalisation de bassins d'écrêtements des crues de la Seille (au nombre de 4) (7,3 M€).
- Amélioration du fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille (650 k€).
- Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille (50k€)

Des travaux d'entretien et de nettoyage de la Contre Seille devraient être réalisés en 2015 par le SMOP et la période de retour de protection est de 10 ans pour l'ensemble des aménagements projetés sur la Seille concernant les communes de Bédarrides et Courthézon.

#### ✓ *Au chapitre des Parcs et Jardins :*

Un planning d'entretien courant des espaces verts sera établi pour tous les parcs avec nouvelles plantations et réaménagements des sols quand nécessaire ; un soin tout particulier sera accordé au Parc DAILLAN qui subira un lifting plus appuyé, pour des raisons de sécurité et essences mieux adaptées à la Région.

Coût des travaux = 17 500€ (Parc) + 13 000€ (autres) = 30 500€

#### ✓ *Travaux services techniques :*

L'action de la commune s'illustre également avec les services techniques. Ici aussi, l'année 2015 verra s'affirmer les changements amorcés par la nouvelle municipalité en mars dernier.

Nous allons mettre fin à la gabegie et aux dépenses uniquement tournées vers un Investissement démonstratif et non orienté, vers les Bédarridaises et les Bédarridais.

La marque que nous voulons laisser dans l'histoire de la commune, moins que celle de grands travaux dispendieux aux coûts non-maîtrisés et financés par un endettement massif, est celle d'une gestion saine, en fonction des besoins réels de la population et non ceux supposés par des élus peu responsables.

C'est ainsi que nous avons réorienté notre programme de travaux, ceux du quotidien, que l'on ne voit pas à grands renforts de grues gigantesques et d'engins monumentaux, vers des domaines qui intéressent directement les habitants de notre village.

Nous préparons notre budget qui sera voté en mars. Le contexte est délicat, vous le savez, compte-tenu du lourd passif dont nous avons hérité mais cela n'atténue pas notre volonté d'être à l'écoute et au service des Bédarridais.

Nous effectuerons les aménagements structurels nécessaires à la mise à disposition des locaux communaux dans des conditions optimales pour le confort et la sécurité des usagers aussi bien des services municipaux que ceux des associations, sans oublier nos enfants et leurs enseignants, aux écoles.

### *Le projet de budget pour les services techniques, en quelques chiffres...*

Budget 2015 : **fonctionnement** services techniques = **175 000€** (*entretiens et réparations*)

Budget 2015 : **investissement** services techniques = **113 300€**

Dont 12 300€ (*achats matériels divers services*)

12 000€ (*achats matériels services techniques*)

64 000€ (*divers travaux*)

25 000€ (*achat camion benne d'occasion*)

Budget 2015 : **investissement** salle du 4 septembre = **250 000€** (*travaux en restes à réaliser*)

La voirie est également un domaine dans lequel nous faisons preuve d'un niveau d'exigence maximal auprès de la CCPRO. Nous sommes vigilants sur la qualité des travaux exécutés à Bédarrides mais nous considérons désormais la communauté de communes comme notre **partenaire** et non comme notre adversaire.

Le programme de voirie a été élaboré avec la CCPRO sachant que l'enveloppe allouée en 2015 est de 638.000 € et que nous pourrions disposer d'un reliquat de crédits budgétaires conséquent et qui sera réparti sur les deux prochaines années.

Nous voyons là avec cette non-consommation des crédits disponibles, une illustration de l'absence de concertation passée et je me félicite d'avoir pu obtenir de la CCPRO le maintien de ces crédits au bénéfice de la commune de Bédarrides.

La coopération et la mutualisation des moyens qui nous permettent d'optimiser le service rendu à la population sont des principes que nous mettons également en avant avec le Syndicat Rhône-Ventoux et la SDEI avec lesquels nous avons repris l'ensemble des branchements Plomb (*il n'y en a plus un sur la commune*). Le traitement des eaux parasitaires qui généraient des interférences avec les eaux usées a été effectué sous notre contrôle et nous concrétiserons la finalisation du réseau du tout-à-l'égout comme nous renforcerons le réseau d'assainissement pluvial, à l'image de ce que nous avons réalisé au Dojo.

En ce qui concerne l'électrification, nous avons obtenu, avec le Syndicat d'Électrification Vauclusien, la reconnaissance de notre statut de commune péri-urbaine, ce qui nous permet d'avoir accès à des financements supplémentaires pour l'enfouissement de l'éclairage public que nous allons étendre sur les secteurs qui le nécessitent. (enveloppe 2015= 180 000€)

Nous voulons enfin insuffler une nouvelle dynamique managériale dans la gestion de notre personnel dont le travail au service de la commune et de ses administrés mérite d'être reconnu.

Alors, certes, nous le reconnaissons et nous l'affirmons, nous ne menons pas une politique de travaux grandiloquents. Notre travail ne fait pas la Une des journaux spécialisés, il ne satisfait pas l'égo démesuré d'un quelconque élu local.

Non, il satisfait simplement et humblement les besoins réels et immédiats de la Commune et de sa population. Et de cela, nous nous en satisfaisons, nous – élus de la Municipalité actuelle, d'autant plus pleinement que nous préservons ainsi les capacités contributives des Bédarridaises et des Bédarridais déjà surchargés de taxes et d'impôts divers.

#### ✓ **Urbanisme :**

Comme avec l'ensemble des élus, nous veillons au quotidien à la préservation des intérêts de la commune dans le secteur de l'urbanisme, secteur fortement impacté par toutes sortes de normes et de lois. Sans vous assommer avec les acronymes qui font florès en la matière, sachez que nous effectuons un travail de fourmi pour être présents, dès l'élaboration de ces normes.

C'est ainsi que nous entretenons avec nos parlementaires, par l'intermédiaire de l'Association des Maires, des relations étroites. Ce sont eux qui peuvent amender les lois DUFLOT et SRU.

Nous travaillons en bonne intelligence avec les services de l'État en Vaucluse, notamment en ce qui concerne le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) et les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (les PMR).

Nous participons très activement à l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie d'Avignon) et du PLH (Programme Local de l'Habitat de la CCPRO) avec notre Communauté de Commune des pays de Rhône et Ouvèze. Bref, vous l'aurez compris, dès notre élection, notre volonté politique a été de travailler en concertation et en participation active avec nos partenaires institutionnels et citoyens.

Il est, en effet, temps de mettre fin aux comportements quasi-infantiles d'opposition systématique et d'apaiser nos relations avec nos concitoyens.

En abandonnant le caractère procédurier et tatillon à l'extrême de l'ancienne municipalité, nous assainirons également les finances de la commune, car il faut savoir que saisir le tribunal à la moindre occasion, pour un oui ou un non, nous coûtait en moyenne 30.000€/an sans compter les honoraires des avocats et auxiliaires de justice.

**Dépenses d'investissement** à prévoir en urbanisme en 2015= 50 000 € pour la révision du PLU

Il est à noter que **le projet de schéma de mutualisation avec la CCPRO nous permettra d'économiser ici 10 à 15.000 €**, somme initialement prévue pour l'acquisition d'un progiciel afin d'assurer l'instruction des autorisations du droit des sols et pallier le désengagement de l'État et de la DDT de Vaucluse en la matière. La Commune de Sorgues – équipée d'un tel logiciel métier – est favorable à la mise à disposition de cet outil au profit de l'Intercommunalité.

Nous veillerons enfin à réduire, autant que faire se peut, les effets négatifs des décisions hasardeuses prises lors du précédent mandat et qui nous lient désormais.

Je pense ici, tout particulièrement, vous l'avez compris, à la ZAC des Garrigues dont les procédures judiciaires sont en cours depuis 2009, alors qu'avec un peu de bon sens le projet serait réalisé depuis belle lurette. Actuellement, les deux premiers secteurs sont déjà bien avancés mais il reste encore de nombreux lots invendus sans doute en raison de la crise actuelle mais aussi des procédures en cours, ce qui permet finalement une implantation moins rapide des habitations.

Pour l'instant, les secteurs 3 et 4 ne seront commencés que lorsque la 1ère partie sera quasiment terminée, c'est-à-dire pas avant 2 ans.

En ce qui concerne la maison de retraite l'EHPAD, elle est par contre en bonne voie de réalisation et elle sera livrée fin 2015 et les premiers résidents arriveront le 1er trimestre 2016.

Un deuxième problème s'impose à nous, il s'agit du site de CANISSIMO dont l'état des lieux et les possibilités réelles d'aménagement n'ont été que partiellement prises en compte alors que la couverture des risques liés à cet établissement peut apparaître comme étant sommaire...

Le récent sinistre du 14/01/2015 (incendie) a augmentée fortement cette probabilité.

Un arrêté préfectoral d'urgence en date du 27/01/2015 pris à l'encontre de l'exploitant représenté par le liquidateur judiciaire, nous rappelle notre responsabilité en tant que propriétaire de la gestion des déchets amiantés tandis que le liquidateur est chargé de la mise en sécurité et doit suspendre les activités sur le site. Il doit également mettre en place un dispositif de protection vis-à-vis des précipitations.

Pour l'instant il convient de faire des expertises pour le comptage de fibres d'amiante sur le site et d'un diagnostic sur la structure du bâtiment incendié pour vérifier sa stabilité ou ses éventuelles menaces de tomber, raison pour laquelle le chemin des Poudries a été provisoirement barré.

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires en dépenses pour ces expertises pour un montant de 20 000€, un dossier déposé auprès de nos assurances devrait nous permettre de connaître si notre responsabilité civile peut être retenue, auquel cas les sommes engagées nous seraient remboursées, affaire importante à suivre !!!!

✓ **Sécurité et tranquillité publique :**

En ce qui concerne la police municipale, notre action va principalement avoir pour but de restructurer en qualité et en quantité les caméras de vidéo-protection ce qui représente une dépense de 40 000€ avec le renouvellement des gilets pare -balles.

Nous prévoyons également la mise en place de postes radio UHF qui permettront de sécuriser les transmissions entre agents tout en économisant sur les abonnements des portables et nous procéderons à la sonorisation du véhicule police, soit une dépense de près de 5 400€

Ces dépenses devraient être subventionnées à hauteur de 50 % par le FIPD.

✓ **Temps d'activité Périscolaire**

Quelques mots sur les TAP (*Temps d'Activités Périscolaires*) mis en place dès les premiers jours de la rentrée scolaire. Ils font déjà partie du paysage. Ils ont intégré la vie des familles et réciproquement. Les TAP proposent des activités nombreuses et variées qui sont alternées avec les différents niveaux de classe au rythme des vacances scolaires. Près de 75% pour le 1<sup>er</sup> cycle et 83 % pour le 2<sup>ème</sup> cycle y participent pour les enfants en élémentaire, pour la prochaine période, le taux de participation prévisionnel est de 92%). Pour les enfants en maternelle le taux de participation est constant = 72%.

Les intervenants recueillent un maximum de satisfaction. Cependant, il est à signaler le coût de ce système pour la collectivité à hauteur de 65 475 € en fonctionnement auquel il convient de rajouter divers jeux et matériel à acheter en investissement pour plus de 4 200€.

La présentation thématique de nos orientations pour l'année 2015 étant faite, nous pouvons soumettre au débat l'état de notre préparation du budget primitif à venir

**SYNTHÈSE DE NOTRE PROJET DE BUDGET 2015**

**INVESTISSEMENT**

<b>Prévisions de Dépenses :</b>	Dépenses nouvelles à prévoir	=	259 200,00 €
	Capital de la dette à payer en 2015	=	247 202,83 €
		sous total	= 506 402.83€
	Salle du 4 septembre ( <i>restes à réaliser</i> )	=	250 000,00€
	Déficit antérieur à reporter	=	204 101.98€
		soit un total	= <b>960 704,81€</b>
<b>Recettes attendues :</b>	Taxe d'Aménagement (TA)	=	39 000,00€
	FCTVA	=	50 000,00€
	Subvention CG 84 ( <i>Contractualisation 2013/2014</i> )	=	130 000,00€
	Subvention CG 84 ( <i>Contractualisation 2015</i> )	=	85 600,00€
	Dotations aux Amortissements	=	193 158,71€
		sous total	= 497 758,71€
	Prélèvement Section Fonctionnement	=	462 746,10€
		soit un total	= <b>960 704,81€</b>

Le prélèvement sur la section de fonctionnement est un virement d'équilibre qui permettra de solder le déficit et de terminer les travaux entrepris en 2013 pour la salle du 4 septembre.

Nous précisons que, cette année, les recettes d'investissement vont permettre d'autofinancer les dépenses d'investissement !

La situation financière de la commune devrait ainsi s'améliorer, à compter de 2016 et la dette devrait diminuer alors que jusqu'à ce jour elle augmentait régulièrement. Le taux d'endettement se situe à 4.46% en 2014 et passera à 3.06% en 2015.

**En ne recourant plus à l'emprunt**, nous mettrons fin à une situation devenue critique et difficilement soutenable pour le budget de la commune : l'annuité d'emprunt en 2013 représentait 392 270,89€ ; en 2014, elle est passée à 410 612,36€ ; pour atteindre 423 576,04€ en 2015, à cause d'un dernier emprunt souscrit en début d'année 2014, à la veille de la fin du mandat précédent !

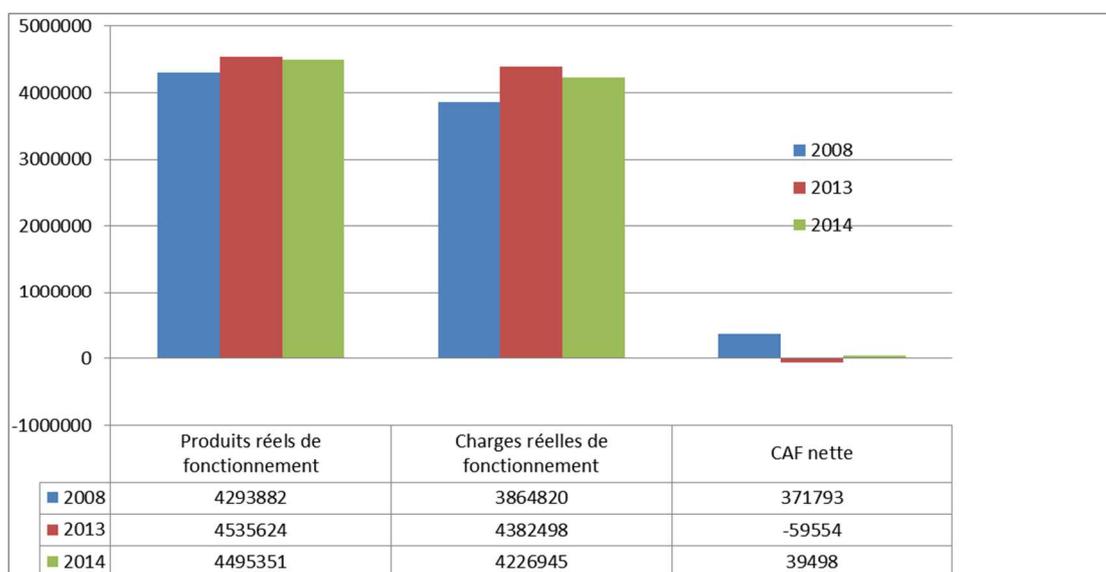
## FONCTIONNEMENT

### Pour les dépenses de fonctionnement,

Le contrôle de gestion effectué pendant neuf mois en 2014 – qui a permis une réduction des dépenses de 3,83% – va se poursuivre en 2015 pour l'ensemble des dépenses courantes.

L'objectif de cette rigueur budgétaire est, bien entendu, de retrouver une capacité d'autofinancement (CAF) qui nous fait cruellement défaut pour le financement de nos projets.

Une satisfaction pour cette première année de mandat : aussi minime soit-elle, nous avons retrouvé en 2014, un début d'amélioration de capacité nette d'autofinancement, après avoir basculé en négatif en 2013



La mutualisation va également permettre d'accentuer nos efforts d'économies non seulement sur les fournitures mais aussi et surtout sur la masse salariale dont le pourcentage dans le budget (près de 59 % des dépenses de fonctionnement) est, à l'heure actuelle, une charge trop importante.

Voici, en quelques chiffres, nos orientations prévisionnelles :

### *Chapitre 11 : Charges à caractère général*

2013= 1 049 175,62€

2014= 882 446,66€

**soit une économie de 166 728,95€ (15.89%)**

En 2015, sur ce chapitre, une renégociation est en cours pour les communications téléphoniques avec les différents opérateurs : Orange, SFR, Free et Bouygues.

Pour mémoire, le compte 6262 (frais de télécommunications) qui représentait 26 884,94 € en 2007 n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2014 pour atteindre 43 664,69€ soit **+38.43% en 6 ans !**

Une réduction de plus de 30% devrait intervenir à compter de ce 1<sup>er</sup> trimestre 2015 pour cet article budgétaire, grâce à nos interventions auprès des opérateurs.

### *Chapitre 12 : Charges du Personnel*

2013 = 2 515 215,39€

2014 = 2 481 725,42€

**soit une économie de 33 489,97€ (1.33%)**

La mutualisation des services avec les différentes communes de la CCPRO avec la mise à disposition de 1 voire 2 agents à la CCPRO et le non remplacement du personnel admis à la retraite, devrait permettre de réduire une somme de l'ordre de 80 000,00€ soit 4% de cette charge importante pour notre commune.

### *Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante*

2013 = 644 980,59€

2014 = 617 335,64€

**soit une économie = 27 644,95€ = 4.28%**

Dans ce chapitre, au compte 6531, figurent les indemnités des élus qui ont été réduites par l'actuelle municipalité et pour lesquelles **une économie de 26 231,00 € soit 23% a été réalisée** en 2014 sur 8 mois, pour 12 mois cela ferait 34% de réduction

En 2015, cette économie devrait être supérieure de 11%, puisqu'elle sera réalisée sur 12 mois.

Nous vous rappelons que nous avons voté une réduction de 30% de nos indemnités et que nous maintiendrons, durant le mandat, notre effort contributif à l'assainissement des finances locales.

### *Chapitre 66 : Charges financières*

2013 = 181 277,62€

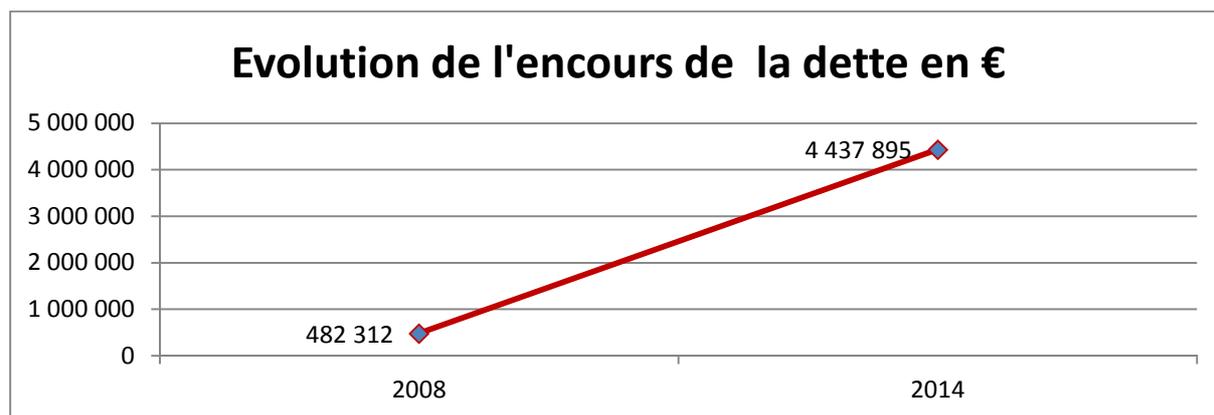
2014 = 183 005,33€

**soit une progression de 1%**

En 2015, les intérêts à payer s'élèveront désormais à 176 133,11 € car le dernier emprunt contracté par l'ancienne municipalité a été réalisé en janvier 2014 pour un montant de 253 000,00€ sur une durée de 25 ans.

Il était temps que cette inflation d'endettement cesse et que nous amorcions une dégrèvement des charges de nos emprunts ! Le Préfet et la DGFIP nous l'ont amèrement rappelé, nos capacités de remboursement avaient atteint leur limite. En clair, nous sommes en surendettement !

Un simple graphique pour illustrer cette explosion de la dette :



### Pour les recettes de fonctionnement,

Celles-ci ont progressées de 2,45% en 2014.

Pour 2015, les dotations de l'État vont encore baisser de 5% (*chiffre officiel non connu à ce jour*), alors que le produit des impôts devrait être supérieur à celui de 2014 car le coefficient de revalorisation des valeurs locatives, prévu par la loi de finances 2015, est de 1,03 faisant ainsi mécaniquement augmenter les bases sur lesquelles sont calculées les taxes foncières et d'habitation.

Les produits des services ont été revus légèrement à la hausse.

### Chapitre 70 : Produits des services

2013= 308 850,07 €

2014= 340 4180,76 €

soit une recette supplémentaire de 31 568,69 € (9.27%)

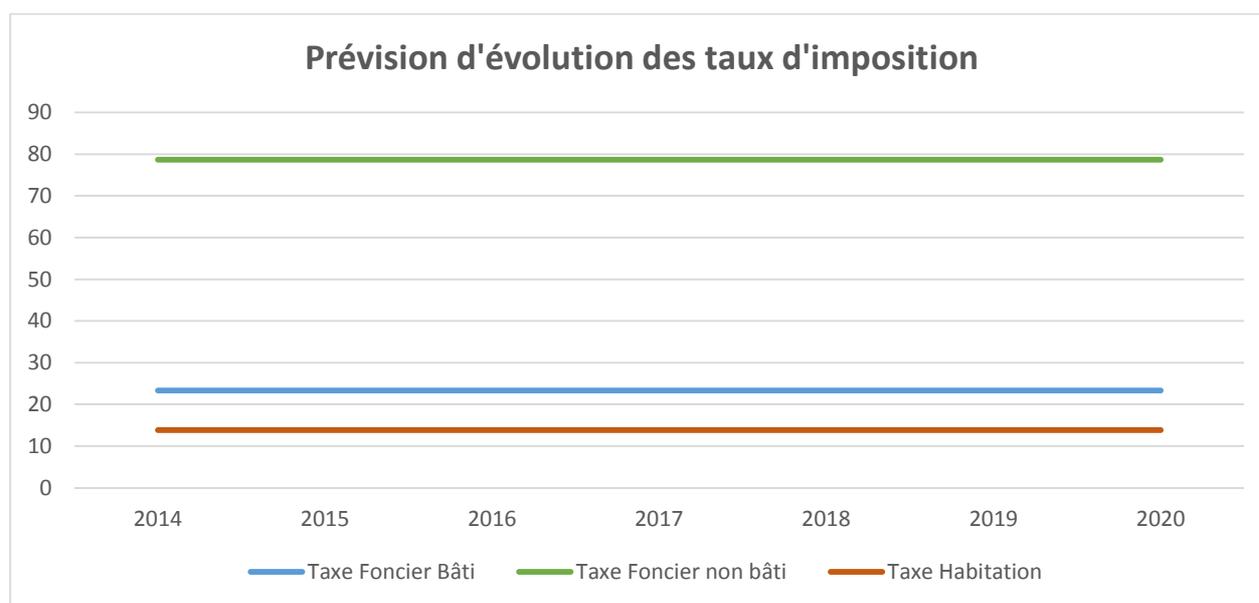
### Chapitre 73 : Impôts et taxes

2013 = 2 395127,93 €

2014 = 2 542 579,08 €

soit une recette supplémentaire de 147 451,15 € (5.79%)

Les taux communaux n'ont pas été augmentés mais la valeur locative est réévaluée chaque année suivant un coefficient voté dans la Loi de Finances et quelques impositions supplémentaires ont été instituées par l'État, notamment avec la suppression de certaines exonérations !!!



### Chapitre 74 : Dotations et participations

2013= 1 572 445,45 €

2014= 1 436 610,20 €

soit une recette en diminution de 135 835,25 € (- 9.45%)

### Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

2013= 26 750,00 €

2014 = 39 320,97 €

soit une recette supplémentaire de 12 570.87 € (31.96%)

## Chapitre 77 Produits exceptionnels

2013 = 47 710,20 €

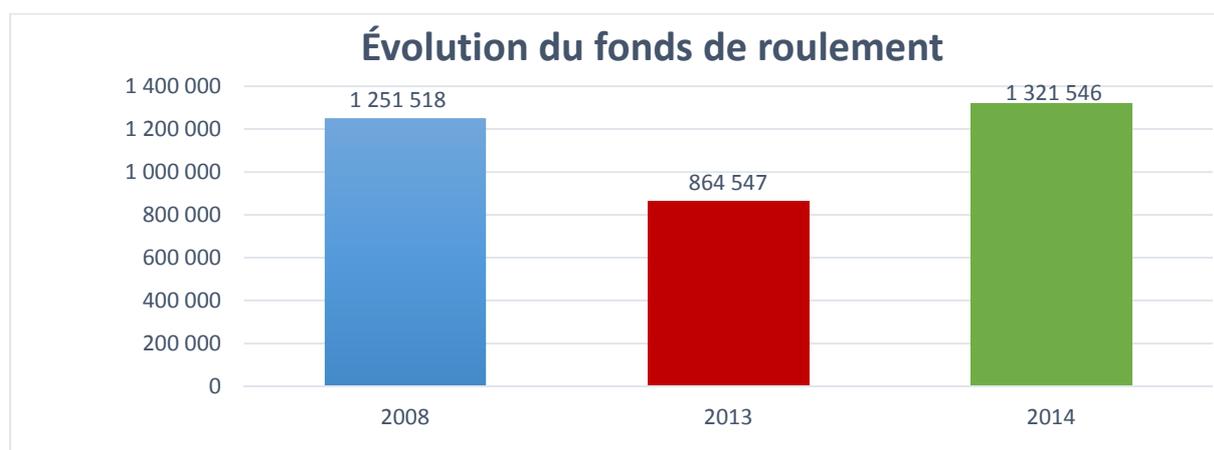
2014 = 113 990,51 €

soit une recette supplémentaire de 66 280,31 € (58.14%)

### Le fonds de roulement

Malgré la baisse des dotations qui devrait atteindre près 40 000 € cette année alors qu'en 2014, nous avons déjà perdu la somme de 28 744 € (*soit 3,70 % de moins par rapport à l'exercice précédent*), et sauf catastrophe imprévue, nous ferons tout pour conserver notre fonds de roulement actuel.

Ce fonds de roulement n'est pas un trésor de guerre mais représente simplement la trésorerie nécessaire à couvrir nos dépenses globales.



De 864 547 € en 2013, il est passé à 1 321 546 € en 2014 soit +32,42% et il nous permet désormais d'envisager d'autofinancer nos dépenses d'investissement, **sans avoir recours à l'emprunt, ni augmenter les impôts locaux, pour la durée entière du mandat 2014/2020.**

Nous sommes conscients que notre commune connaissait depuis quelques années une situation financière très délicate minorant nos capacités d'actions.

Cela nous oblige, nous, Élus désormais en responsabilité, à rectifier le sens de sa trajectoire budgétaire courante pour la rétablir et la réorienter vers un sens progressiste.

Cet effort sera poursuivi et nous ne le relâcherons pas jusqu'en 2020, tout ceci en préservant les capacités financières des générations futures mais en arrêtant d'accroître, en ce qui nous concerne, la pression sur les ménages fiscaux.

Cette présentation des orientations budgétaires pour l'année 2015 étant faite, il est désormais temps d'en débattre lors de la séance du conseil municipal organisée à cet effet...